

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal
11
En exercice
8
Présents
6
Qui ont pris part à la délibération
Pour 6+2
Contre 0
Abstention 0
Número de transfert @ctes
202500000000038

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BELESTA

Séance du 14 août 2025 à 21h00

Le conseil municipal de la commune de Bélesta, dûment convoqué par Monsieur Frederic Bourniole, Maire, le 07 août 2025, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Frederic Bourniole, Maire

Présents Frederic Bourniole, Nathalie Gaultier, Thierry Humbert, Jean-Michel Mailloles, Florent Nunez, Valérie Porra

Absents donnant procuration Guillaume Cubères à Jean-Michel Mailloles, Eric Monné à Valérie Porra

Secrétaire de séance Valérie Porra



DELIBERATION N°2025/38

Décision Modificative n°1 – Budget Principal Commune 20100 – Année 2025

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Bâtiments et installations - Organismes p				204182	H.O.	4 500,00
Bâtiments publics	2131	H.O.	4 500,00			
Investissement dépenses			4 500,00			4 500,00
		Solde	0,00			

*Ainsi fait le jour, mois et an que dessus.
 Pour extrait certifié conforme.*

Date de convocation
07/08/2025
Date de la délibération
14/08/2025
Date d'affichage sur le site internet de la Mairie
21/08/2025
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
21/08/2025

Le maire
F. BOURNIOLE



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent (Montpellier).

Frederic BOURNIOLE